



USE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 PARIS LA DEFENSE Cedex

Compte rendu réunion Groupe échanges du 4 juillet 2007

Cette réunion est présidée par la DGPA (Me Hélène JACQUOT)

Pour la CFDT : Gérard VISCONTINI, Patrick GROSROYAT, Rémy HUTINET et Evelyne POREE

A l'ordre du jour

- Point 1 : Etat des réflexions sur les futures plates formes RH issues de la fusion des CIFP et des cellules GUEPARH
- Point 2 : Projet informatique SIJ « Système Informatiques Juridique »
- Point 3 : Projet de décret modifiant le décret « homologie » (intégration des modifications statutaires issue du protocole JACOB)
- Point 4 : Présentation du planning des élections.

Point 1 Fusion CIFP / GUEPARH

L' Administration estime que du fait des mutations intervenues à l'équipement ces dernières années, il doit y avoir une synergie entre les CIFP (compétences collectives) et les cellules GUEPARH (accompagnement individuel). Des coopérations ont déjà été mises en place pour faire face aux besoins exprimés par les services.

Une expérimentation a été faite durant 6 mois dans les inter-régions de Nancy, Toulouse et Nantes pour réfléchir aux différentes missions de chaque organisme et de leur positionnement. Cette réflexion a abouti à identifier plusieurs prestations qui pourraient être de la responsabilité des plates-formes:

la formation professionnelle, le conseil et l'assistance à l'agent, le conseil et l'assistance au service, le recrutement, les activités de centres de ressources, les prestations telles que les relais d'information au niveau interministériel.

Ces prestations concernent toutes les missions des CIFP et des cellules GUEPARH, mais aussi de nouvelles missions: le conseil au services, les Formations/recrutement.

Ces plates-formes utiliseront les structures existantes en regroupant CIFP et cellules Guéparh.

Ce projet de création des plates-formes a été élaboré alors que le périmètre du nouveau ministère n'était pas encore connu. L'administration réfléchit donc à son évolution.

Le pilotage des plates-formes sera effectué au niveau des DRE et des chefs de services pour l'activité et à celui de l'administration centrale pour leur organisation. Le pilotage métier est assuré par la DGPA permettant une utilisation d'outils communs pour une garantie d'équité.

La volonté de l'administration est d'avoir sur le terrain des professionnels de la gestion des compétence afin de répondre aux besoins des services déconcentrés. Elle prévoit à moyen terme un développement interministériel de ces prestations.

Les réactions des organisations syndicales

La CFDT a exprimé la crainte que la mise en œuvre de ce projet conduise à réduire la formation professionnelle délivrée par les CIFP à la portion congrue et que les nouvelles structures se tournent essentiellement vers le conseil aux services.

Elle s'est interrogée sur le statut de ces plates formes, sur les effectifs concernés et sur les conséquences pour les personnels en matière de rémunérations(notamment le régime indemnitaire), de mobilité plus ou moins contrainte. Par ailleurs, elle souhaite que soit communiquée aux organisations syndicales l'évaluation des expérimentations effectuées

Les autres organisations syndicales demandent la place de la concertation au sein des plates-formes, le bilan des cellules GUEPARH et l'articulation avec la GPEEC. Elles demandent quelle évolution possible par rapport au périmètre nouveau du ministère.

Réponses de l'Administration.

Les personnels concernés par les regroupements dans ces plates-formes sont au nombre de 350 environ (300 dans les CIFP et 50 des les cellules GUEPARH). Il n'y aura pas de mobilité forcée puisqu'on utilisera les structures existantes (les CIFP). Chacun garde son régime indemnitaire à titre individuel(même si Mme Hélène JACQUOT fait remarquer que pour elle travailler en SD devrait correspondre à un régime indemnitaire de SD). La mise en œuvre s'accompagnera d'un plan de professionnalisation en direction des agents qui changeront d'activité. Des structures de concertation seront mises en place pour le dialogue social.

La formation n'a plus la place principale mais doit être un levier pour le développement professionnel. Il doit y avoir un redéploiement de l'activité des CIFP.

On doit développer l'accompagnant individuel et le conseil aux services.

Elle répète que l'intérêt de fusionner ces structures est de parvenir à une plus grande synergie avec un pilotage au niveau de l'administration centrale pour une garantie d'équité et de répondre aux besoins des services. C'est aussi l'administration centrale qui fixe les moyens. D'autre part, les plates-formes n'ont pas vocation à intervenir dans l'évaluation et le classement du travail des agents qui restent des prérogatives des MIGT.

S'agissant des évolutions possibles du projet, l'administration estime que notre système de formation est compatible avec celui du ministère de l'agriculture et qu'il faut intégrer l'IFOR (le service de formation de l'Ecologie) dans les discussions.

Un positionnement interministériel est possible avec le ministère de l'Agriculture en premier, à voir après avec d'autres ministères.

Elle précise que les écoles maritimes ne sont pas concernées par ces nouvelles structures. Mais elles travaillent en réseau.

Un projet de circulaire sur la mutualisation des fonctions support des services du MEDAD est en cours d'élaboration et sera soumis aux organisations syndicales.

Point 2 Le Système d'information Juridique

Avec la mise en place de cet outil national, il s'agit de faire partager l'information entre les services juridiques des services déconcentrés et l'administration centrale sur les affaires contentieuses en cours qui peuvent être communes et déterminer le risque financier (aspect budgétaire).

La Commission Nationale Informatiques et Libertés sera consultée avant sa mise en œuvre.

Point 3 La modification du décret d'homologie

Cette modification est rendue indispensable du fait des modifications statutaires intervenues tant dans la fonction publique d'Etat (création du corps d'adjoints techniques, fusion des corps d'adjoints administratifs...) que dans la fonction publique territoriale (modifications de cadres d'emplois comme celui des adjoints techniques territoriaux). Elle était aussi nécessaire pour tenir compte des accords JACOB. L'administration confirme à cette occasion que les échelles 3, 4, 5, et 6 sont identiques dans les deux fonctions publiques Etat et Territoriale.

Le texte va être soumis au CSFPE en juillet, donc pas de passage en CTPM.

Des organisations syndicales soulèvent à cette occasion la question de l'information des agents qui peuvent opter pour l'intégration dans un cadre d'emploi depuis que leur service a été transféré. Des pressions sont exercées sur certains agents pour qu'ils intègrent rapidement la FPT alors qu'ils ne disposent pas de l'information utile, en particulier sur les conditions de reclassement et la carrière.

L'administration est d'accord pour intervenir auprès des services lorsqu'il y a des problèmes de reclassement. Elle indique que l'intégration dans le cadre d'emploi est faite au 1^{er} janvier 2008 pour les agents qui auront opté avant le 31 août 2007.

Elle précise que la brochure « REPERES » qui donne des informations aux agents a été largement diffusée et qu'une questions/réponses est en préparation.

Point 4 : Calendrier des Elections

Le planning arrêté est chargé : il comprend des consultations sur sigle pour les CTP et des élections pour plusieurs CAP et CCP (voir le tableau joint).

Pour la constitution des nouveaux CTP des DIR et des DDEA, l'administration prévoit une consultation du personnel le 8 novembre 2007.

Pour la constitution des CTP des nouvelles DDE, suite aux transferts de personnels, la consultation est prévue au 1^{er} semestre 2008. En ce qui concerne les CTP régionaux (RBOP) compétents pour la représentation de tous les services du MEDAD dans la région, l'administration a prévu une consultation tout en s'interrogeant sur son opportunité puisque des consultations du personnels auront déjà eu lieu dans les DDE, les DIR et les DDEA et que ces consultations semblent suffire pour apprécier la représentativité des organisations syndicales.

La CFDT comme la CGT se prononcent pour la création des CTP de régions car c'est bien la DRE qui est le centre de décisions depuis la mise en œuvre de la LOLF, alors que FO est contre la création d'une instance à ce niveau (on ne veut pas « cogérer » les effectifs).

La CFDT est également pour une consultation sur sigle du personnel au moins pour la constitution des CTP des DIR, des nouvelles DDE et des DDEA.

Sur les propositions de calendrier faites par l'administration, la CFDT demande :

- de dissocier les consultations des CTP DIR des élections Exploitation en novembre 2007 ;
- de programmer les consultations des CTP DDE à la même date que celle des CTP des DIR ;
- de regrouper le plus possible les dates des élections aux CAP prévues en 2008, pour ne pas en avoir tous les mois.

Les autres organisations syndicales se prononcent pour un regroupement des élections aux CAP des personnels d'exploitation et de la consultation pour le CTP des DIR le 8 novembre 2007. Elles souhaitent aussi le regroupement des dates d'élections des CAP en 2008.

Réponses de l'administration

L'administration veut profiter de la mobilisation des services sur les élections pour organiser le 8 novembre les élections aux CAP des personnels d'exploitation, mais aussi les consultations des CTP DIR en même temps.

En ce qui concerne les CTP DDE et régionaux (RBOP), il faut que l'administration ait une analyse juridique sur ces élections. Elle ne peut pas les programmer avant le premier semestre 2008.

Une réunion sur les prochaines élections d'adjoints administratifs principalement est prévue à la rentrée de septembre. La CFDT a réclamé la création d'une CAP locale d'adjoints administratifs en administration centrale.

Une réunion plus générale sur les CTP (constitution du CTPM tenant compte des nouvelles structures, opportunité de la création d'un CTP Mer....) est évoquée.

Arrêtés Promus/Promouvables pour l'année 2007.

Ils sont en discussion à la FP et au Budget. Un accord est intervenu pour les AE/AES et les Adjoints techniques. Il n'y a pas d'accord pour les Adjoints administratifs.

Il est prévu en septembre un réunion pour discuter du taux Promus/Promouvables de 2008.

A RETENIR :

En septembre/octobre

- Réunion Promus/Promouvables 2008
- Réunion élections du personnels 2008
- Réunion GPEEC

Décembre

- Comité spécifique de suivi des transferts.